

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# Allianz Euro Oblig Court Terme ISR Part MC (EUR)



FCP dont la Société de gestion est Allianz Global Investors GmbH, société du groupe Allianz Global Investors

CODE ISIN:  
FR0013285038

## Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est un FCP, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, de classification AMF « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », ayant pour objectif d'offrir une performance supérieure ou égale à l'indice de référence ESTR sur la durée de placement recommandée, en ayant recours à des critères financiers et extra-financiers (socialement responsables).

Afin de réaliser l'objectif de gestion, nous exposons l'actif principalement en titres de créance du marché monétaire et en obligations ou produits assimilés en Euro dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 1,5 et dont la durée de vie de chaque titre de créance ne pourra excéder 3 ans pour les titres à taux fixes et 5 ans pour les titres à taux variables. Parmi les instruments de taux, sont acceptées les titres d'émetteurs publics ou privés. L'univers d'investissement se compose des titres à caractères non-spéculatif (« investment grade »), de notation minimum BBB- pour les obligations et A-3 pour les titres de créance négociables (notation standard &poors ou équivalent). Les titres sélectionnés se concentrent sur les pays de l'OCDE.

Au sein de l'univers d'investissement, un minimum de 20% est considéré comme non investissable sur la base de l'analyse ESG quantitative qui est une approche « best-in-class », renforcée par une règle de « worst practice ». Notre analyse ESG quantitative donne lieu à des notations ESG propriétaires allant de 0 à 4. Le portefeuille doit avoir une notation moyenne de 2 au minimum. Le fonds peut avoir jusqu'à 10% de titres notés entre 1,5 et 2 ou de titres en cours de revue ESG.

La prise en compte des critères extra-financiers (droit de l'homme, gouvernance d'entreprise, social, environnement) est systématique et couvre au moins 90% du portefeuille. Sont exclus de l'univers d'investissement les titres d'émetteurs considérés comme violant les Droits de l'Homme. Des données provenant de fournisseurs tiers sont utilisées dans le cadre de la recherche ESG, ce qui peut générer certaines limites au regard de la fiabilité des données. Le fonds bénéficie du label ISR.

Nous pourrions effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres dans la limite de 100% de son actif.

Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

L'indicateur de référence de l'OPCVM est: €STR (in EUR). L'OPCVM est géré activement, nous pouvons dévier de l'indicateur de référence.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour avant 12h00, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La part MC, destinée aux Distributeurs autorisés, capitalise les revenus chaque année.

Recommandation: Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6 mois.

## Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, A risque plus élevé, →  
← rendement potentiellement plus faible, rendement potentiellement plus élevé →



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Compte tenu de la classification, de la stratégie mise en place, des actifs utilisés listés ci-dessus (principalement des obligations et titres de créance libellés en Euro, sur le marché monétaire) et de la volatilité constatée dans le passé, cet OPCVM appartient à

la catégorie 1. Les OPCVM de catégorie 1 sont historiquement très peu volatils. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur de l'OPCVM a fluctué à la hausse et à la baisse dans le passé. La valeur des parts ou actions d'un OPCVM de catégorie 1 peut très faiblement fluctuer par rapport aux volatilités historiques observées.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur:

- Risque de crédit: Nous pouvons directement ou indirectement investir une part significative de l'OPCVM dans des instruments du marché obligataire et/ou monétaire. Si l'émetteur devient insolvable ou rencontre des difficultés économiques ou financières, le coupon et/ou le nominal de ces actifs risque de ne pas être intégralement payé. Une baisse du cours de ces actifs et de la valeur liquidative de l'OPCVM peut en résulter.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Frais d'entrée  | 0,00 % |
| Frais de sortie | 0,00 % |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

|                |        |
|----------------|--------|
| Frais courants | 0,22 % |
|----------------|--------|

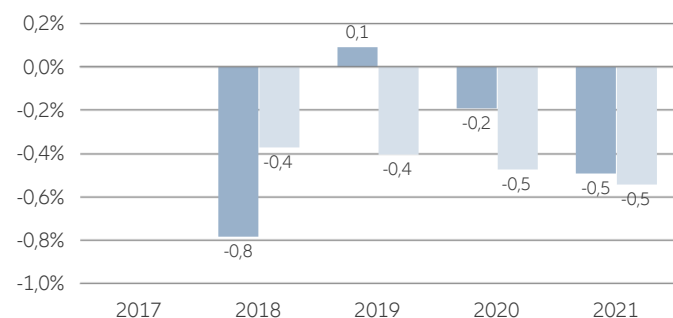
### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Commission de performance | néant |
|---------------------------|-------|

Ce chiffre se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent, clos le 31.12.2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

## Performances passées



■ Performance de l'OPCVM en %  
■ Indicateur de référence: jusqu'au 31.05.2021 l'indice EONIA (in EUR), à compter du 01.06.2021 l'indice €STR (in EUR)

Les performances passées affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées indiquées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le fonds a été lancé en 2010. Cette catégorie d'actions a été lancée le 18.12.2017.

Les performances de l'OPCVM ont été calculées en EUR.

## Informations pratiques

Dépositaire: Société Générale

Vous pouvez obtenir gratuitement les documents d'informations clés pour l'investisseurs des autres parts, copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français sur simple demande adressée à Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPCVM sont disponibles auprès: d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou auprès: d'Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Des informations relatives à la politique de rémunération en vigueur, y compris une description des méthodes de calcul des rémunérations et gratifications de certaines catégories de

salariés ainsi que l'indication des personnes chargées de la répartition sont disponibles sur <https://regulatory.allianzgi.com> et sur demande et sans frais en version papier.

L'OPCVM est soumis à la législation fiscale française. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Allianz Global Investors GmbH est agréée en Allemagne et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 22.08.2022.